

Ouverture du service en ligne de l'Anah dans le Puy-de-Dôme

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) accorde depuis plus de 45 ans des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs.

Les priorités de l'Agence s'inscrivent dans les politiques nationales du logement : la rénovation énergétique des logements, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée à l'âge ou aux handicaps, la lutte contre l'habitat indigne, et l'aide aux copropriétés fragiles et en difficultés.

Dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance conclu avec l'État, l'Anah s'est engagée dans une démarche de simplification et de dématérialisation de ses procédures. visant à offrir un accompagnement complet au demandeur en ligne et à réduire les délais de traitement des demandes.

Le service en ligne est aujourd'hui ouvert et permettra aux propriétaires occupants de se connecter directement sur la page internet <http://monprojet.anah.gouv.fr/> sur laquelle ils pourront :

- vérifier leur éligibilité aux aides de l'Anah en se munissant de leur dernier avis d'imposition ;
- en cas d'éligibilité :
 - initier leur demande et être mis en relation avec un professionnel qui pourra les accompagner par la réalisation d'une visite de leur logement, des propositions de travaux à réaliser, une simulation financière ;
 - déposer leur dossier de demande de subvention et leur demande de paiement.
- en cas d'inéligibilité, ils auront la possibilité de contacter l'ADIL, espace information énergie dans le Puy-de-Dôme, pour être conseillés sur d'autres aides possibles.

Au niveau du Puy-de-Dôme, l'ensemble des partenaires sont associés à cette démarche :

- **la direction départementale des territoires**, délégation locale de l'Anah qui accompagne les collectivités dans la mise en oeuvre de dispositifs d'amélioration de l'habitat et instruit les demandes de subvention ;
- **l'association départementale d'information sur le logement du Puy-de-Dôme**, qui informe le demandeur sur les aides possibles et les oriente vers des professionnels;
- **les professionnels** qui sont chargés d'accompagner les demandeurs dans la définition des travaux et le montage de leur dossier.

En savoir plus : monprojet.anah.gouv.fr/



monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout !

